



Le jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 24 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Xavier BASSELET Adjoint au Maire, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Didier DUPE (à Mme Marie-Andrée SION), Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Marie-Paule LEPERS (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Dorothee GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE)

N° 23-1-7

Juridique

Régularisation d'un nouveau bail commercial
Immeuble 9 rue du Bosquiel

Cadastré en BV 184

Rapport de M. le Maire,

La commune de Bondues, propriétaire de l'immeuble sis au 9 rue du Bosquiel a signé depuis le 1^{er} février 2011, un bail commercial, ainsi qu'un avenant en date du 5 avril 2022, au profit de la Société Léon Restauration.

Suite à la cession du Fonds de commerce entre la Société Léon Restauration et Sarl FAB & CO, dont la vente a pris effet à compter du 1^{er} août 2022, la commune consent à procéder à la résiliation du bail et son avenant en cours, et à établir un nouveau bail commercial au profit de la Sarl FAB & CO, à compter de cette même date, pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2031.

Ce nouveau bail, convenu aux mêmes charges et conditions que l'avenant au bail précédent sera reçu en la forme authentique par Maître Olivier Roche, Notaire à Marcq-en-Baroeul.

Ce dernier prévoit notamment de fixer son loyer à un montant mensuel de 1414,80 € (mille quatre cent quatorze euros et quatre-vingt cents), qui sera indexé chaque année à date anniversaire en fonction de la variation de l'indice trimestriel ILC (ayant comme base de référence l'indice 100 pour le premier trimestre 2008).

L'indice du trimestre ayant servi à établir ce montant est le 1^{er} trimestre 2022 qui s'est élevé à 120,61.

Il conviendra également au preneur, la Sarl FAB & CO, de verser au bailleur, la ville, un dépôt de garantie représentant un mois de loyer (soit 1414,80 €).

Le service des Domaines, consulté, n'a pas souhaité émettre un avis sur sa valeur locative.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider d'établir le nouveau bail commercial entre la commune et la SARL FAB & CO, représentée par Madame Berrittella Coralie et Monsieur Rizzello Fabrizio, co-gérants, domiciliés au 9 rue du Bosquiel, destiné à l'activité de vente de Pizzas dans le même local commercial,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir et à payer les frais de notaire correspondants.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 21 mars 2023

Vote à l'unanimité



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire